



resiliation mutuelle

Par **cira45**, le **28/11/2024** à **14:49**

bonjour,

J'ai divorcé depuis plusieurs années mais je ne savais pas qu'il me fallait résilier mon ex conjoint au bout d'un an. J'avais pourtant fourni mon acte de divorce à mon entreprise (chu) car c'était une mutuelle collective

J'ai donc toujours payé les cotisations, mon ex a toujours été remboursé par la mutuelle

J'ai peur d'être poursuivi pour fraude alors que ce n'était pas du tout intentionnel. Quelles vont être les poursuites de ma mutuelle

Par **miyako**, le **28/11/2024** à **16:00**

Bonjour,

[quote]

.J'avais pourtant fourni mon acte de divorce à mon entreprise (chu) car c'était une mutuelle collective

[/quote]

C'était à votre employeur de le signaler à la mutuelle, donc rien à craindre à ce sujet.

Éventuellement, si la mutuelle réagit, ce sera votre ex conjoint qui devra rembourser.

Gardez bien toutes les preuves. La mutuelle a deux années pour éventuellement réagir. Après il y aura prescription.

Cordialement

Par **alexandersmith**, le **11/12/2024** à **02:58**

Bonjour cira45, il est compréhensible de s'inquiéter dans cette situation. Il serait judicieux de contacter directement votre mutuelle pour expliquer votre cas. En général, la bonne foi peut être prise en compte. Bon courage!

Par **janus2fr**, le **11/12/2024** à **07:01**

[quote]

J'ai donc toujours payé les cotisations , mon ex a toujours été remboursé par la mutuelle

[/quote]

Bonjour,

Je suis étonné que votre ex ait été directement remboursé.

Il me semble qu'il ne peut y avoir qu'un compte bancaire pour les versements de la mutuelle, donc le votre si vous êtes l'assuré.